

Communiqués

Tous les communiqués

Communiqués par sujet

Communiqués par ministère

Services aux collectivités

Développement

économique

Éducation

Énergie, Mines et

Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition féminine

Communiqués par société d'État

Société de développement du Yukon

Société d'énergie du Yukon



Société d'habitation du Yukon

Société des alcools du Yukon

Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon



Communiqués conjoints

Nouvelles du premier ministre

Communiqués par date

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées



Communiqué

Pour diffusion immédiate numéro 10-008

Le 20 janvier 2010

Un pas de plus dans la bonne direction grâce au programme STEP

WHITEHORSE – Les employeurs du Yukon qui participeront cet été au Programme STEP (formation et emploi pour étudiants) offert par la Direction de l'enseignement postsecondaire auront la possibilité d'offrir quatre semaines supplémentaires d'expérience de travail subventionnée, a annoncé aujourd'hui le ministre de l'Éducation, M. Patrick Rouble.

« Le programme STEP prépare les élèves à bien réussir la transition du milieu scolaire vers le marché du travail en leur permettant d'acquérir une expérience précieuse en cours d'emploi », a dit M. Rouble. « Le programme permet aussi aux employeurs de faire face à la demande accrue de personnel durant la saison estivale, tout en bénéficiant d'une subvention. Les élèves yukonnais peuvent ainsi explorer les différentes possibilités qu'offre le Yukon en matière d'emploi. »

Les emplois pourvus dans le cadre du programme STEP donnent l'occasion aux élèves des diverses collectivités yukonaises d'acquérir de l'expérience pratique et d'établir des relations professionnelles qui pourront s'avérer utiles au moment où ils chercheront un emploi permanent à la fin de leurs études. Au cours des années précédentes, ces emplois d'été étaient subventionnés pour une durée de 12 semaines; cette année, ils pourront être prolongés jusqu'à 16 semaines.

Dans le cadre de STEP, la Direction de l'enseignement postsecondaire financera jusqu'à un maximum de 77 emplois dans le secteur privé, et de 63 emplois dans le secteur public. Les employeurs recevront une subvention de 7,20 \$ l'heure qui servira à payer le salaire d'un élève.

En 1978, lorsque le programme STEP a débuté, seulement 24 emplois avaient été offerts. Par la suite, des modifications au programme ont permis de l'assouplir et d'augmenter le nombre d'emplois. Depuis 2008, les élèves qui ont récemment obtenu leur diplôme d'études secondaires sont également admissibles.

Dans le cadre du programme, on a également instauré, en 2008, un système d'augmentation salariale progressive qui fait en sorte que les salaires augmentent proportionnellement au nombre d'années d'études postsecondaires complétées par un élève. Par exemple, un élève qui a terminé une année d'études postsecondaires recevra un salaire de 14,40 \$ l'heure; en comparaison, s'il a terminé quatre années d'études postsecondaires, il verra son salaire grimper à 17,19 \$ l'heure, au minimum.

Vous pouvez consulter la liste des emplois offerts sur le site Web du ministère de l'Éducation, à l'adresse www.education.gov.yk.ca/advanceded/employment. Vous y trouverez également tous les renseignements concernant la façon de présenter une demande. La date limite de soumission des demandes est le 19 février 2010.

-30-

Renseignements :

Emily Younker
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
emily.younker@gov.yk.ca

Michele Royle
Communications
Ministère de l'Éducation
867-393-7102
michele.royle@gov.yk.ca

<%img_newsarticle%>

